

2. Le projet n'a pas été annoncé parce que nous avions quelqu'un possédant les antécédents et l'expérience nécessaires pour entreprendre le travail.

3. Sans objet.

4. Le rapport final a été reçu le 11 juin 1975 par l'agent de l'approvisionnement scientifique du ministère des Approvisionnements et Services et par l'autorité scientifique du Service canadien de la faune.

5. Baccalauréat en science (biologie), Université Queen's, maîtrise en science, Université de Dalhousie, avec spécialisation en écologie avienne, plus connaissances requises en statistique.

6. Depuis juin 1973, \$19,100 en contrats et emploi pour périodes déterminées afin d'entreprendre différentes études, y compris la conception d'une méthode efficace de dénombrement aérien des oies et bernaches; une étude des invertébrés dont se nourrissent les oiseaux de rivage dans le bassin des Mines; un relevé des modes de migration des oiseaux de rivage dans les provinces maritimes; une analyse des données sur les populations de castors; et la cueillette sur place de données concernant les populations d'oiseaux de la Nouvelle-Écosse. Le contrat dont il est question dans les parties 1 à 4 consistait à analyser les données recueillies au cours de l'été 1974.

LES PORTS DU SAINT-LAURENT—LE COÛT DES BRISE-GLACE

Question n° 2847—M. Forrestall:

1. Au sujet de la réponse à la question n° 2449, le chiffre de \$8,600,000 avancé par le ministère des Transports comme le coût des services de brise-glace pour les ports du fleuve Saint-Laurent peut-il être divisé en montants annuels et, dans l'affirmative, quels sont-ils pour la période donnée?

2. Ce chiffre comprend-il le prix d'achat des brise-glace et, sinon, pourquoi?

3. a) Depuis 1965 jusqu'à maintenant, quelle est la somme des frais d'immobilisation du gouvernement pour les brise-glaces, b) quelle part, s'il y a lieu, a servi aux services de brise-glace ailleurs que dans le Saint-Laurent?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le coût des services de brise-glace pour les ports du Saint-Laurent, réparti en montants annuels, est le suivant: 1969-1970, \$1,021,550.00; 1970-1971, \$1,169,750.00; 1971-1972, \$1,314,900.00; 1972-1973, \$1,415,050.00; 1973-1974, \$1,734,950.00; 1974-1975, \$1,948,750.00; Total: \$8,604,950.00.

2. Ce chiffre ne comprend pas les frais d'immobilisation des brise-glace car, dans sa comptabilité, le gouvernement déduit les frais d'immobilisation l'année même au cours de laquelle les sommes sont attribuées.

3. a) Les frais d'immobilisation des brise-glace engagés depuis 1965 s'élèvent à \$48,844,000, (4 navires); b) Ces navires sont en service dans le Saint-Laurent, les Grands lacs, le golfe Saint-Laurent, autour de Terre-Neuve et dans l'Arctique et il serait difficile, étant donné cette dispersion, d'effectuer un calcul proportionnel des frais d'immobilisation.

LES JUGES DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA—LES SECRÉTAIRES

Question n° 2851—M. Forrestall:

1. Pour chacune des années depuis 1969, quelle était la catégorie d'emploi de la secrétaire d'un juge de la Cour suprême du Canada?

2. Quelle était l'échelle de traitement dans chaque cas?

3. Depuis 1969, quelles ont été a) l'augmentation procentuelle annuelle, b) l'augmentation totale de traitement de ces secrétaires?

Questions au Feuilleton

4. Quelle a été l'augmentation totale du traitement des juges de la Cour suprême du Canada depuis 1969?

5. Le gouvernement connaît-il le traitement des secrétaires de juges de la Cour suprême des États-Unis et, a) dans l'affirmative, quel est-il, b) sinon, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): 1. ST-SEC 5 (anciennement ST-8).

2.	Période considérée	Échelle de traitement
1969	octobre 1/68—octobre 1/69	\$ 7,807—\$ 8,579
1970	octobre 1/69—octobre 1/70	8,236— 9,051
1971	octobre 1/70—septembre 27/71	8,771— 9,639
1972	septembre 27/71—septembre 25/72	9,297— 10,217
1973	septembre 25/72—septembre 24/73	9,762— 10,728
1974	{septembre 24/73—avril 1/74 {avril 1/74—décembre 2/74	10,543— 11,586 11,043— 12,086
1975	décembre 2/74 à ce jour	11,871— 12,992

3. Augmentation fondée sur le maximum de l'échelle. a)

Année	p. 100
1970	5.5
1971	6.5
1972	6.0
1973	5.0
1974	12.6
1975	7.5

b) Du 1^{er} octobre à ce jour: \$4,413.

4. \$26,000.

5. Non. a) Sans objet. b) Les traitements des secrétaires des juges de la Cour suprême du Canada, comme ceux des autres secrétaires travaillant dans la Fonction publique fédérale du Canada, sont établis en fonction des directives de l'État, qui tiennent compte des salaires payés par le secteur privé, mais au Canada seulement.

LE LOGEMENT DES AUTOCHTONES

Question n° 2939—M. Brisco:

1. En 1974, combien de maisons ont été construites à Pine Point (T.-N.-O.) pour les autochtones?

2. Combien de maisons a) ont été construites, b) sont en cours de construction, c) seront construites en 1975?

3. Dans chaque cas, quel est le coût par maison?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Aucune.